

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 04/11/2024 - 22360 - 2023 B 05314 - 982 135 964 - 2Dgreen

2Dgreen
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue Delesalle
59110 LA MADELEINE
982 135 964 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-sept septembre,
A 18 heures,

Les associés de la Société 2Dgreen se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la Société.

Sont présents :

- Société 2MEM, représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Bertrand DUBOIS, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Jean-Christophe DELVALLE, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Christophe DELVALLE, en sa qualité de Président de la Société.

La Société 2MEM, représentée par son gérant, Monsieur Bertrand DUBOIS est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer expressément la cession envisagée par Monsieur Jean-Christophe DELVALLE au profit de la société SARASIM, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé à Roquefort-les-Pins (06330) 346 C Quartier Combe Nicette, Cedex 435, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 931 343 842, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Christophe DELVALLE, des cinquante (50) actions, lui appartenant dans la Société pour un montant global de cinq cents (500) euros.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée par 100 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe DELVALLE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

La société SARASIM, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé à Roquefort-les-Pins (06330) 346 C Quartier Combe Nicette, Cedex 435, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Christophe DELVALLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 931 343 842, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Christophe DELVALLE.

Cette résolution est adoptée par 100 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

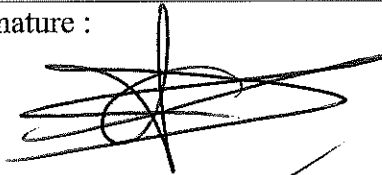
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par *100* voix ayant voté pour, *0* voix ayant voté contre et *0* voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Jean-Christophe DELVALLE, Président.	Signature : 
La Société 2MEM, représentée par son gérant, Monsieur Bertrand DUBOIS, Secrétaire.	Signature : 